

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/08/2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-six août le Conseil Municipal de la commune de **CORVEISSIAT** étant assemblé en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Jonathan GINDRE

Convocation du 06/08/2021

NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à	NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à
GINDRE Jonathan, Maire	X			GIRAUD Olivier, Conseiller	x		
CURVAT Pierre, 1 ^{er} Adjoint	X			CLISOL Romain, Conseiller	x		
BOUVIER Sandra, 2 ^e Adjointe		x	Jonathan GINDRE	QUIVET Yves, Conseiller	x		
ALLAIN Lauriane, 3 ^{ème} adjointe	X			DURET Stéphane, Conseiller		x	
POMMIER Mickaël, 4 ^e adjoint	X			CHEVALLIER CARINGI Gaétane, Conseillère	x		
NIOGRET Claude, Conseiller	x			VUILLERMOZ Sandra, Conseillère	x		
CHAUFFARD Martine, Conseillère	X			ROUX Madeline, Conseillère		X	CARINGI Gaétane
COURVOISIER Franck, Conseiller	x						

M Romain CLISOL LUCENA est nommée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

L'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 01/07/2021 et information de M le Maire aux membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations.
- Création d'un emploi agent technique territorial et modification du tableau des emplois.
- Délibération des tarifs pains et journaux
- Acquisition licence IV.
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 01/07//2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 01/07/2021 est approuvé à l'unanimité.

Création d'un emploi d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant et suppression de l'emploi d'A.T.S.E.M

Par délibération du 20 septembre 2020, le Conseil Municipal a acté la création d'un poste d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), filière médico- sociale pour 29 h 30 annualisées (36 semaines sur 52).

Le contrat n'a pas été renouvelé et la collectivité a procédé à un recrutement d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant dans la filière technique pour 29 h 30 annualisées (36 semaines sur 52) à compter du 1^{er} septembre 2021.

Il convient de retirer l'emploi d'ATSEM du tableau des emplois et d'ajouter l'emploi d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant du tableau des emplois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'**unanimité** la création d'un emploi d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant filière technique pour 29 h 30 annualisées et la modification du tableau des emplois permanents à temps non complet.

Tarifs du pain et journaux

Dans l'objectif de maintenir les services à la population, à partir du 1^{er} septembre 2021, l'agence postale communale proposera la vente du pain et des journaux. Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les prix :

Le progrès : 1.20 €
La voix de l'Ain : 1.50 €
Une flûte : 1.25 €
Une petite baguette : 0.95 €
Un croissant : 0.95 €
Un pain au chocolat : 1 €
Un pain aux raisins : 1.30 €
Une brioche individuelle : 0.95 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à **l'unanimité** les tarifs cités ci-dessus.

Acquisition d'une licence IV

M le Maire rappelle que La société dénommée LA PAT'DE L'OURS a formulé une demande de résiliation anticipée, résiliation acceptée par le biais d'une convention à compter du 31/08/2021.

Dans le but que la licence IV ne quitte pas la commune, M le Maire propose l'acquisition de la licence IV sur la base du prix de 4 000 €.

La commune peut se porter acquéreur de cette licence sur la base de 4 000 €, sachant que ladite licence peut faire l'objet d'un bail de location entre la commune et un nouvel exploitant.

Après avoir délibéré, à **l'unanimité** le conseil municipal :

- décide d'acquérir la licence 4^{ième} catégorie- débit de boissons à consommer sur place, appartenant à la PAT'de l'ours représentée par son gérant M PILTE Laurent sur la base du prix proposé, soit la somme de quatre mille euros ;
- Donne tout pouvoir à M le Maire, pour signer les actes et tout autre document s'y rapportant.

Questions diverses

1-Panneaux installés sur le mur du cimetière d'Arnans

M NIOGRET Claude évoque la pose de panneaux sur le mur du cimetière d'Arnans. M le Maire rappelle que cette pose a eu lieu suite à une demande d'un habitant afin que les pots de fleurs ne tombent plus en cas de vent. Depuis, le règlement du cimetière précise de ne pas poser de pots sur la partie supérieure.

2- Clôture de l'école

M POMMIER Mickaël s'interroge sur l'avancée des travaux concernant l'agrandissement de la cour d'école par la clôture du pré arrière. M le Maire est en attente de devis.

3- Extension des heures de garderie

Mme CARINGI Gaétane demande si les horaires de garderie changeront à la rentrée de septembre 2021. Mme ALLAIN Lauriane informe que le travail est en cours.

4- Chats errants

Question posée par M NIOGRET Claude.

M le Maire connaît le problème et son existence.

Il a rencontré la SPA d'Oyonnax auquel la commune n'appartient pas. La signature d'une convention « chats libres » a un coût pour la commune et M le Maire propose d'inscrire cette adhésion à un prochain conseil.

Levée de la séance à 21h30